



Intrusion de mon mari à mon domicile

Par **nath**, le **25/05/2009 à 20:23**

Bonjour,
mon mari qui a quitté le domicile conjugal au début du mois est passé à mon insu chez moi afin de venir y chercher notre livret de famille. En a-t-il le droit?
Peut-il revenir comme bon lui semble et fouiller dans mes affaires?
Ai-je le droit de changer les serrures?

Par **Marion2**, le **25/05/2009 à 20:43**

Bonsoir,
Dans la mesure où le JAF n'a pas encore autorisé la résidence séparée, oui, votre mari peut venir au domicile conjugal.
En revanche, vous ne pouvez pas pour l'instant changer les serrures.
Cordialement.

Par **nath**, le **25/05/2009 à 20:53**

Ai-je le droit de condamner une pièce pour y enfermer des objets personnels de valeur (bijoux)? En effet, je n'ai plus aucune confiance en lui et je ne me sens plus du tout en sécurité.

Par **Marion2**, le **25/05/2009 à 22:02**

Oui, je pense que vous pouvez, sans problème, condamner une pièce du moment que vous ne lui interdisez pas l'accès au domicile.
Bon courage à vous.

Par **nath**, le **25/05/2009** à **22:04**

Merci beaucoup